

Voyager avec une personne sous tutelle

Par Fifi 2105, le 09/07/2019 à 10:05

Bonjour,

Ma fille, adulte sous tutelle, va partir en voyage en Crête avec sa grand-mère, le 20 juuillet prochain. Elle dispose d'un passeport à son nom. Son tuteur (par ailleurs sa mère) doit-il lui faire une autorisation de sortie de territoire ?

Ou son seul passeport suffit ?

Merci de votre retour

Par Tisuisse, le 09/07/2019 à 10:07

Bonjour,

Votre fille, même sous tutelle, est majeure. Je ne pense pas que la mention de tutelle soit inscrite sur son passeport, donc pas de souci à se faire dans ce domaine.

Par Fifi 2105, le 09/07/2019 à 10:22

merci pour votre réponse.

Mais je crois justement qu'il ya le nom de sa tutrice sur son passeport. Je vais valider ce point avec cette dernière.